

L'importance du dogme de l'infaillibilité regarde uniquement les catholiques. Du reste, il ne peut y avoir de doute que les ordres du Pape, avant le Concile, n'aient eu une autorité absolue dans l'Eglise, car, sans le Pape, il n'y a pas d'Eglise catholique, c'est pourquoi une Eglise libre n'est pas possible sans un Pape indépendant. Et cette indépendance ne peut exister sans une souveraineté absolue sur un territoire. « Pareil langage démontrait la nécessité du pouvoir temporel et répondait à merveille à la presse officieuse du chancelier, qui souhaitait que « le Pape fût prisonnier soit à Willemshoche, soit à Stettin, afin qu'il eût le temps et l'occasion de réfléchir sur la validité des lois prussiennes et allemandes. »

En proclamant ces grands principes, Windthorst combattait encore les lois qui exilaient les Congrégations religieuses ; puis il protestait contre le mariage civil obligatoire, veillant sans cesse à sauvegarder l'honneur de l'Eglise et les intérêts de la famille. Alors le prince de Bismarck voulut écraser l'ultramontanisme, en proposant à toutes les puissances de s'associer à son entreprise. Mais Windthorst tint tête à de pareilles menées, et, en 1875, il s'opposa énergiquement à l'expulsion des religieux et des religieuses qui demeuraient encore en Prusse, ainsi qu'à l'inique loi de la suspension du traitement du clergé, et il sollicita, mais en vain, l'établissement d'une section catholique au ministère des cultes.

A notre époque, après l'Eglise, c'est l'enfant qu'il faut arracher à l'Etat, qui s'arroge le droit exclusif d'enseigner le catéchisme, aussi bien que le calcul. Là encore, Windthorst montra la même persévérance, la même sagesse, en réclamant, pour l'école primaire et les établissements d'instruction secondaire, les prérogatives de l'Eglise.

« L'école, dit-il, n'est saine, d'après ma conviction, que lorsqu'elle est partagée entre l'Eglise et l'Etat. Je ne souhaite, ni pour l'une, ni pour l'autre, de détermination exclusive, mais je veux leur coopération, comme cela a été de tout temps en Allemagne. De plus, je maintiens l'opinion (et des pédagogues protestants la partagent) que le véritable esprit religieux ne peut être séparé du caractère confessionnel de l'école. Or, je demande à tout le monde, qui pourra juger, avec le plus de sagesse, si un établissement d'éducation répond aux exigences de l'Eglise catholique : sera-ce les autorités ecclésiastiques et les parents catholiques, ou bien M. le ministre des cultes, qui est protestant ; ses conseillers, qui sont protestants ; sa bureaucratie qui est protestante (1876-1879) ?... L'enseignement religieux dans les écoles doit revenir à l'Eglise, car il lui appartient selon le droit positif et le droit naturel. »

Quand on a d'aussi intrépides défenseurs, on résiste avec courage, on souffre même avec joie ; c'est pourquoi, lorsque le peuple catholique eut pris conscience de lui-même, il envoya au Parlement un plus grand nombre de représentants.

Le Centre, qui comptait 57 députés en 1871, en compta 106 vingt ans après.

Au début du *Culturkampf*, au souvenir de la soumission de l'empereur Henri IV au pape saint Grégoire VII, Bismarck avait dit : « Soyez sans crainte, nous n'irons à Canossa ni de corps ni d'esprit. » Rome, qui a pour elle et le temps et la vérité, ne s'émut pas ; les catholiques qui savent ce que vaut la parole de l'homme contre celle de Dieu, attendirent, et Windthorst continua de montrer la seule voie qui pût mener définitivement à la paix. « Une entente amicale avec la suprême autorité de l'Eglise, dit-il, et, à la suite de cette entente, une